

## **Conditions Générales du Pack Evolution option casse et vol**

Pour tous les termes commençant par une majuscule, se référer à l'article 2 Définitions.

Les présentes conditions générales s'appliquent qu'aux Produits Garantis pouvant bénéficier d'une Garantie Panne pour couvrir des risques inhérents à leur utilisation, d'un service Evolutivité permettant le changement du Produit Garanti à partir du 12<sup>ème</sup> mois échu et avant le terme du contrat et d'une assurance casse et vol, cet ensemble de services est ci-après dénommé Pack Evolution option casse et vol. Elles sont applicables à tout Client ayant souscrit une Offre UZ'it LLD en France.

Le Pack Evolution option casse et vol est souscrit par le Client auprès d'Evollis, SAS au capital de 975 926 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 530 612 571, dont le siège social est au 22-26 Quai de Bacalan, 33300 Bordeaux..

### **1 / BENEFICE DE LA GARANTIE**

Le Pack Evolution option casse et vol est accessible à tous les Clients ayant souscrit une Offre UZ'it LLD et par ce biais, ayant pris possession d'un Produit en location longue durée auprès d'Evollis. Le Pack Evolution option casse et vol est souscrit à distance, par le biais du site [www.uzit-direct.com](http://www.uzit-direct.com) ou directement dans les Magasins agréés par Evollis.

La souscription est effective lors de la conclusion définitive du Pack Evolution option casse et vol entre le Client et Evollis. Préalablement à la souscription, le Client prend connaissance de la présente Notice d'Information directement sur le site [www.uzit-direct.com](http://www.uzit-direct.com) ou en Magasins agréés et en accepte les termes et conditions.

### **2 / DEFINITIONS**

- « **Produit Garanti** » Désigne le Produit loué, auprès d'Evollis, faisant l'objet d'un contrat de location longue durée assorti d'un Pack Evolution
- « **Produit de Remplacement** » Désigne le produit de modèle identique au Produit Garanti ou, si ce Produit Garanti n'est plus, commercialisé ou disponible, un produit équivalent « iso-fonctionnel », c'est-à-dire possédant au minimum, les mêmes caractéristiques techniques principales (à l'exception des caractéristiques de poids, de taille, de marque, de coloris ou de design). La valeur du Produit de remplacement ne pourra dépasser la valeur d'achat initiale toutes taxes comprises du Produit Garanti.
- « **Client** » Désigne la personne physique majeure, ayant pris en location le Produit Garanti, ayant souscrit un Pack Evolution et dont le nom figure sur les documents relatifs à l'Offre UZ'it LLD et sur les conditions particulières du Pack Evolution.
- « **Evolutivité** » Désigne le service permettant au Client de bénéficier de l'avantage du changement de son Produit Garanti avant le terme de son contrat. Dans le cadre du Pack Evolution option casse et vol, seule la Gamme Mobile/Tablette est éligible à l'Evolutivité.
- « **Gamme** » Désigne les gammes de produits sont notamment les suivantes : Mobile/ Tablette, Ordinateur Portable/fixes, Consoles de jeu, Photo, TV, Electroménager (petit et gros), Instruments de musique, Mobilité électrique (vélos, trottinettes, gyropodes)
- « **Garantie Panne** » Désigne la garantie conventionnelle, qui s'ajoute aux garanties légales, et qui permet au Client de bénéficier, pendant toute la durée du présent contrat, d'un service de dépannage et/ou de remplacement du Produit Garanti au cours du contrat de location longue durée
- « **Magasin agréé** » Désigne le point de vente commercialisant l'Offre UZ'it LLD
- « **Offre UZ'it LLD** » Désigne l'ensemble composé de services liés au Produit Garanti dénommé Pack Evolution et d'un contrat de location longue durée
- « **Pack Evolution casse et vol** » Désigne l'ensemble de services proposés au Client, directement ou indirectement, par la société Evollis lors de la mise en place du contrat de location longue durée, à savoir la Garantie Panne, le service Evolutivité et la garantie d'assurance contre la casse et le vol, assurance à adhésion individuelle facultative auprès d'AXA France IARD, société Anonyme au capital de 214.799.030 Euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 722 057 460, entreprise régie par le Code des assurances dont le siège social est situé 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex agissant en qualité d'assureur dont les détails peuvent être consultés dans la Notice d'information sur le produit d'assurance AXA n° 5796861604.
- « **Panne** » Désigne le dysfonctionnement électrique, électronique, électromécanique ou mécanique d'un ou plusieurs composants du Produit Garanti, ayant pour origine une cause aléatoire interne au Produit sous réserve des exclusions de garantie

### **3 / GARANTIES PACK EVOLUTION OPTION CASSE ET VOL**

#### **3.1 Garanties légales :**

De par la Loi, le Client bénéficie de la garantie légale contre les vices cachés, dans les conditions prévues à l'article 1721 du Code Civil et de la garantie légale de conformité prévues aux articles L. 217-4 à L. 217-12 du Code de la consommation.

Indépendamment de la garantie commerciale conventionnelle, le Client dispose de la garantie légale de conformité valable pendant deux (2) ans à compter de la délivrance du Produit Garanti, étant précisé que les défauts de non-conformité qui apparaissent dans un délai de :

- 24 mois à compter de la délivrance du Produit Garanti pour les Produits Garantis neufs ;
- 6 mois à compter de la délivrance du Produit Garanti pour les Produits Garantis d'occasion / reconditionnés ;

sont réputés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire.

Le Client a le choix entre la réparation ou le remplacement du Produit Garanti, sous réserve des dispositions de l'article L.217-9 du Code de la Consommation.

#### **3.2 Garantie conventionnelle :**

- *Descriptif de la Garantie Panne*

La Garantie Panne est une garantie conventionnelle, qui s'ajoute aux garanties visées ci-dessus, et qui permet au Client de bénéficier, pendant toute la durée du présent contrat, d'un service de dépannage et/ou de remplacement du Produit Garanti au cours du contrat de location longue durée dans les conditions détaillées ci-après.

Pour la présente garantie, le Client devra impérativement maintenir le Produit Garanti en parfait état conformément à son contrat de location longue durée et aux impératifs techniques fixés par le constructeur.

Dans tous les cas, les produits faisant l'objet d'un usage commercial, professionnel ou collectif ne sont pas couverts par cette garantie.

Les prestations prévues dans le cadre de la Garantie Panne seront réalisées par des partenaires sous-traitants d'Evollis. Le Client reconnaît en avoir été informé et accepte expressément la sous-traitance des prestations.

- *Conditions de la Garantie Panne*

En cas de Panne du Produit Garanti pendant la période de validité du contrat, la Garantie Panne couvre le Produit Garanti dans les conditions définies ci-après :

- Le Client contacte par téléphone Evollis pour déclarer sa Panne (05.56.00.77.88).
- Evollis envoie un email de confirmation au Client de prise en compte de sa demande à l'adresse email communiquée par le Client au moment de la souscription.
- Un pré-diagnostic est réalisé par téléphone par notre partenaire.
- En cas de Panne avérée, envoi d'un bon de retour prépayé dans les 24 heures permettant au Client de retourner l'appareil en Panne auprès de notre partenaire.
- Si le Produit Garanti est réparable : livraison au domicile du Client de l'appareil réparé.
- Si le Produit Garanti est irrécupérable ou lorsque le coût de réparation est supérieur à la valeur d'achat du Produit Garanti à la date du sinistre : livraison d'un Produit de Remplacement.

Pour les produits dits non transportables de plus de 30kg

- Un technicien prend rendez-vous avec le client dans un délai de 72 heures ouvrées à compter du pré-diagnostic pour réaliser un diagnostic complet de la panne.
- Le service technique organise si nécessaire la réparation du Produit Garanti et assure la prise en charge des frais de réparation (pièces, main d'œuvre et déplacement) du Produit Garanti.
- Si Le Produit Garanti est réparable dans un délai maximum de 14 jours calendaires suivant la date du rendez-vous du technicien au domicile du client, il est réparé au domicile du Client.
- Si le Produit Garanti est irrécupérable ou n'est pas réparable dans le délai de 14 jours calendaires suivant la date du rendez-vous du technicien au domicile du client, Evollis proposera au Client, un produit d'échange, de caractéristiques techniques identiques ou équivalentes, dans les 72 heures ouvrées qui suivent le constat du technicien.

La présente garantie ne peut en aucun cas réduire ou supprimer la garantie légale des vices cachés (article 1721 du Code Civil).

- *Que faire en cas de Panne ?*

En cas de Panne, le Client doit se munir des documents relatifs à la souscription de son Offre UZ'it LLD et du numéro de série du Produit Garanti et déclarer la Panne au service client UZ'it en téléphonant aux coordonnées figurant ci-après.

**Contactez le 05 56 00 77 88\***

**L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au samedi de 9 heures à 18h30  
(Hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires).**

*\*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.*

Dans le cadre de la Garantie Panne, le Client devra s'abstenir de procéder lui-même à toutes réparations et/ou de mandater pour réparation un service après-vente non agréé par la marque, de telles interventions étant susceptibles de rendre la garantie caduque.

**Immobilisation pour réparation** : Dans le cadre des garanties commerciales conventionnelles en vue de la remise en état du Produit Garanti, toute période d'immobilisation du bien d'au moins sept (7) jours vient s'ajouter à la durée qui restait à courir, et ce conformément aux dispositions de l'article L.217-16 du Code de la Consommation.

- *Que faire en cas de sinistre ?*

En cas de sinistre (casse ou vol) couvert par l'assurance, le Client est invité à se reporter à la Notice d'information sur le produit d'assurance AXA n° 5796861604.

#### **4 / EXCLUSIONS DE GARANTIE**

Sont exclus de la Garantie Panne, tous dysfonctionnement du Produit Garanti résultant du non-respect des prescriptions et préconisations du constructeur telles que définies dans la notice d'utilisation remise par Evollis lors de la souscription.

#### **5 / PRIX**

Le prix du Pack Evolution option casse et vol est fixé en fonction de la catégorie du produit, de son prix et de la durée de la garantie choisie.

Le prix est payable mensuellement par prélèvement automatique dans le cadre de l'Offre UZ'it LLD sur la durée de garantie choisie par le Client. En cas de défaut de paiement par le Client en cours ou en fin de contrat, Evollis pourra exiger à titre de clause pénale, une indemnité égale à 15% des échéances échues impayées.

#### **6 / DUREE – VALIDITE**

Le Pack Evolution option casse et vol prend effet à compter de la date de remise ou de livraison du Produit Garanti pour une durée figurant dans les conditions particulières.

Le Pack Evolution option casse et vol est effectif sous réserve du paiement des loyers relatifs à l'Offre UZ'it LLD par le Client et du respect des conditions stipulées à l'article 3 au jour de la déclaration du sinistre.

Au jour de la déclaration de la Panne, toute défaillance, même partielle dans le paiement mensuel de l'offre UZ'it LLD suspendra la mise en œuvre de la Garantie Panne et ce jusqu'au complet paiement des impayés liés à l'Offre UZ'it LLD.

Les garanties dues au titre de la Garantie Panne cessent de plein droit à la date d'extinction normale du Pack Evolution option casse et vol, en cas de manœuvre frauduleuse avérée du Client notamment toute fausse déclaration intentionnelle ou non portant sur les éléments constitutifs du sinistre de la Panne du Produit Garanti, en cas d'impayés non régularisés, en cas de décès du Client sauf poursuite par les ayants droits du Client ou en cas de résiliation du contrat de location longue durée de l'Offre UZ'it LLD. Dans ce dernier cas, les frais afférents au retour du matériel au Loueur seront exclusivement à la charge du Client.

La durée du contrat est fixée à une durée déterminée figurant dans les conditions particulières selon la formule souscrite par le Client.

**Pour toute question relative à la vie du contrat (modification, impayés, restitution etc.) le Client peut s'adresser à :**  
[contact@uzit-direct.com](mailto:contact@uzit-direct.com) ou en appelant le service client au 05 56 00 77 88\*

**L'accueil téléphonique est ouvert de lundi au samedi de 9 heures à 18h30**  
**(Hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires).**  
*\*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.*

#### **7/ CONDITIONS LIEES AU RENOUELEMENT DU PRODUIT GARANTI : EVOLUTIVITE**

A compter du 12<sup>ème</sup> loyer échu, pour les produits des Gammes Mobiles et Tablettes, le Client a la possibilité d'interrompre gratuitement et sans frais l'Offre UZ'it LLD en cours en souscrivant à une nouvelle Offre UZ'it LLD portant sur un nouveau produit.

Le Client souhaitant bénéficier de l'Evolutivité devra contacter le service Client, s'il contractualise à distance, en envoyant un email à l'adresse suivante : [contact@uzit-direct.com](mailto:contact@uzit-direct.com).

Pour bénéficier de l'Evolutivité, le Client ayant souscrit une Offre UZ'it LLD en magasin, devra se rendre dans un Magasin agréé afin de réaliser un nouveau contrat.

Le contrat initial est résilié sous réserve que le second contrat ait été définitivement conclu et de la restitution du produit initial dans les conditions prévues à l'article 9 du contrat de location.

L'utilisation de l'Evolutivité permettra au Client de bénéficier de l'avantage lié au renouvellement du Produit Garanti dans les conditions cumulatives suivantes :

- Le choix d'un nouveau produit au sein de l'ensemble des Gammes, voir le détail des conditions relatives aux Gammes de Produits sur le site [www.uzit-direct.com](http://www.uzit-direct.com).
- Ce nouveau produit devra être associé à une Offre UZ'it LLD commercialisée sur le site [www.uzit-direct.com](http://www.uzit-direct.com) ou en Magasins agréés.
- La restitution du Produit garanti initial dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception du nouveau produit.
- L'acceptation préalable par Evollis du nouveau dossier de souscription à une nouvelle Offre UZ'it LLD.
- L'absence d'incidents de paiement non régularisés dans le cadre de l'Offre UZ'it LLD initiale.

**8 / LOI APPLICABLE :**

Le présent contrat est soumis au droit français.